

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2012

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT – IGNAZI BERJOT – Mesdames BERTSCHI– GORET –

**Absents excusés** : Mmes HUET – GIULIANI -

**Absents** : Ms DEROU -

**Secrétaire de séance** : Véronique GORET

Approbation du compte rendu du 30 mai 2012

### **Centre de Gestion : Convention pour la prévention et la santé du travail–**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut-être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **USEDA : Rénovation sur 3 ans de la totalité de l'éclairage public suite au grenelle de l'environnement –**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la rénovation pour la première année de 12 points lumineux route de la Chapelle et rue Fagot.

Le coût total des travaux s'élève à **6 216.41 € H.T**

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rénovation de l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

### **Commune : Changement d'affectation pour la vente d'un terrain -**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre en partie la parcelle de terrain communal cadastré B809 à des administrés de la Commune :

- confirme que la partie du domaine privé est cadastrée B1138 pour 1a 34 ca,
- confirme que la partie du domaine public est cadastrée B1137 pour 3a 72ca
- confirme que la parcelle n'est plus affectée ni a un service public ni à l'usage du public,
- confirme que le prix est fixé à 10 euros le m2, les frais de bornage et d'acquisition sont à la charge de l'acheteur,
- confirme donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de vente.

### **Décisions modificatives -**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte certaines modifications sur le Budget primitif 2012 : Opérations de compte à compte.

### **Commune : Amortissements du matériel acquis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le matériel acquis sur l'année 2011 sera amorti sur une durée de 5 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la durée d'amortissement.

### **CDDL : Réfection de l'Eglise-**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la réfection de l'Eglise et sollicite Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local 2011-2013.

### **Commune : Accueil de loisirs sans hébergements**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour participer à raison de 5 euros par jour et par enfants sur une période de 20 jours par année civile pour les enfants de la commune fréquentant le centre de loisirs de Charly sur Marne.

### **Ecole de Chézy sur Marne : Convention RPI**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte de signer la convention déterminant les règles de fonctionnement et d'investissement du regroupement pédagogique intercommunal entre la commune d'Essises représenté par Monsieur Christian TREHEL, Maire et les communes d'Azy-sur-Marne, Bonneil, Chézy-sur-Marne, La Chapelle-sur-Chézy et Montfaucon.

### **DETR :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux entre 30 et 55 % du montant H.T. du devis concernant le remplacement de la tondeuse auto-portée acquise en 2005.

### **QUESTIONS DIVERSES-**

**Remerciements :** Le club Saint André et l'Association « Les Restos du Cœur » ont remerciés la municipalité pour la subvention 2012,

**Lecture :** de la lettre de Madame et Monsieur GESPACH concernant leur départ,

**Faits statistiques constatés sur la commune par l'ensemble des unités de Gendarmerie :** Evolution de 40 % sur l'atteinte aux biens (vol), aucunes atteintes volontaires à l'intégrité physique et à l'escroquerie financière,

**Ligne scolaire n°102 :** A la demande de Madame l'Adjointe au Maire, la réponse du Conseil Général de l'Aisne fut négative quant à la desserte des hameaux de la commune vers les établissements scolaires du second degré de Château Thierry,

**Opérations brioches :** les 13 et 14 octobre 2012

Séance levée à 20 h 33

Le Maire,

Christian TREHEL